

B-Namur: software package and information systems

OJ S 95/2012 19/05/2012

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: SPGE

Postal address: avenue de Stassart 14-16

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

Contact person: service informatique

For the attention of: Jean-Luc Lejeune

E-mail: jean-luc.lejeune@spge.be

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <http://www.spge.be>

I.2. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.3. Main activity

Environment

Other: Coordination du secteur assainissement des eaux usées en Région wallonne

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

SIEUR - système d'informations cible.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 7: Computer and related services

Main site or place of performance: Namur.

NUTS code BE352 Arr. Namur

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Marché public de services portant sur la fourniture, la mise en place, l'implémentation, la mise en service, la maintenance et le support aux évolutions après démarrage de deux systèmes

informatiques:

— Partie 1 - Sieur_1: Plateforme collaborative de gestion étendue des dossiers et des relations en ce compris les intégrations nécessaires,

— Partie 2 - Sieur_2: d'un système d'informatique décisionnelle (BI).

Ce marché est passé par procédure négociée avec publicité européenne sur base de l'article 17 §3 4° de la loi du 24.12.1993.

Les candidats intéressés sont invités à remettre un dossier de candidature reprenant l'ensemble des documents mentionnés aux points III.2.1, III.2.2 et III.2.3 du présent avis.

Seuls les candidats sélectionnés seront invités à remettre une offre sur base du cahier des charges qui leur sera adressé.

Un bref descriptif de l'objet du marché et de notre environnement technique est repris en annexe de cette annonce.

II.1.6. CPV code(s)

48000000 Software package and information systems, 72200000 Software programming and consultancy services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Conformément à l'article 69 de l'arrêté royal du 8.1.1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics:

— Est exclu de l'accès au marché à quelque stade que ce soit de la procédure le prestataire de services qui a fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour.

1° participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du code pénal;

2° corruption, telle que définie à l'article 246 du Code pénal;

3° fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;

4° blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

En vue de l'application du présent paragraphe, le pouvoir adjudicateur peut, lorsqu'il a des doutes sur la situation personnelle d'un prestataire de services, s'adresser aux autorités compétentes belges ou étrangères pour obtenir les informations qu'il estime nécessaires à ce propos.

— Peut être exclu de la participation au marché (à quelque stade que ce soit de la procédure) le prestataire de services.

1° qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales;

2° qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de concordat judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;

3° qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;

4° qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave dûment constatée par tout moyen dont les pouvoirs adjudicateurs pourront justifier;

5° qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 69bis;

6° qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi;

7° qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre.

Afin d'attester qu'il ne se trouve dans aucun des cas visés par l'article 69 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996, le candidat est tenu de joindre à sa demande de participation les documents suivants:

a) une attestation récente du greffe du tribunal de commerce compétent relative à la faillite, au concordat judiciaire et à la liquidation;

b) un extrait récent du casier judiciaire de l'entreprise;

c) une attestation récente émanant de l'administration des Contributions directes;

d) une attestation récente émanant de l'administration de la TVA.

Le caractère récent de ces documents est établi dans la mesure où ceux-ci datent de moins de 6 mois par rapport à la date limite de réception des candidatures.

Pour l'éventuel candidat étranger:

— Des certificats similaires à ceux demandés ci-dessus délivrés par l'autorité compétente du pays concerné,

— Lorsqu'un ou plusieurs document(s) ou certificat(s) n'est (ne sont) pas délivré(s) dans le pays concerné, il(s) peut (peuvent) être remplacé(s) par une (des) déclaration(s) sous serment

ou par une (des) déclaration(s) solennelle(s) faite(s) par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

Le candidat belge employant du personnel assujéti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 est tenu de joindre à sa demande de participation une attestation de l'Office National de Sécurité Sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de cotisations de sécurité sociale et, le cas échéant, de sécurité d'existence, et ce conformément à l'article 69 bis de l'arrêté royal du 8.1.1996.

Le candidat étranger devra fournir:

1° une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard la veille de la date limite de réception des candidatures, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Lorsqu'un tel document n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de ce pays;

2° une attestation de l'Office national de Sécurité sociale, s'il emploie du personnel assujéti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Lorsque le candidat est un groupement, chaque membre de ce groupement est tenu de fournir au pouvoir adjudicateur l'ensemble des documents réclamés ci-dessus en vertu des articles 69 et 69bis de l'arrêté royal du 8.1.1996.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Pour attester de sa capacité financière et économique à exécuter le présent marché, le candidat doit joindre à sa candidature une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services relatifs à du développement et implémentation de développements informatiques auxquels se réfèrent le marché réalisés au cours des trois derniers exercices.

Minimum level(s) of standards possibly required: Le candidat doit démontrer qu'il a réalisé un chiffres d'affaires concernant les services auxquels se réfèrent le marché de minimum de 600.000 euro par an, au cours des trois dernières années.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Pour attester de sa capacité technique, le candidat doit joindre à son dossier de candidature:

1° les titres d'études et professionnels des consultants responsables de l'exécution des services.

Chaque consultant doit compléter et signer une fiche individuelle reproduisant intégralement le modèle suivant:

— Nom,

— Prénom,

— Titre d'étude et qualification(s) retenue(s) dans le cadre de l'exécution du présent marché: (3 lignes maximum),

— Expérience professionnelle utile à l'exécution du présent marché: (3 lignes maximum),

— Qualité en laquelle le soussigné participera au présent marché (associé, salarié, sous-traitant),

— Raisons pour lesquelles le soussigné estime qu'il possède les qualités requises pour exécuter la tâche qui lui est attribuée dans le cadre de l'exécution du présent marché: (5

lignes),

— Date et signature.

2° de références à des projets exécutés et finalisés (partie développement et implémentation - maintenance exclue) au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, l'organisation, le périmètre de la solution en production et les coordonnées d'au moins une personne de contact (sponsor, chef de projet interne..).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats les certificats émis ou contresignés par les autorités publiques attestant de la bonne réalisation des services exécutés, ou de prendre contact avec la personne référencée.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Les documents exigés en vue d'attester de sa capacité technique devront démontrer que le candidat:

1. dispose au minimum de 4 consultants seniors (10 ans ou plus) et 6 médior (de 3 à 10 ans) ou juniors (moins de 3 ans) rassemblant les compétences nécessaires pour exécuter le présent marché (connaissance approfondie de la solution, paramétrage et maintenance);
2. dispose d'au minimum 3 références pour chacune des deux parties du projet Sieur (plateforme collaborative avec vue 360° sur les dossiers/projets, intégration avec la gestion documentaire et plateforme d'informatique décisionnelle) pour un montant minimal de 40.000 Euro Htva par projet (hors maintenance).

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures) no

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated yes

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

12-IT-SPGE_01

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

7.7.2012 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

@Ref:00692984/2012016931.

Ce marché est passé par procédure négociée avec publicité européenne sur base de l'article 17 § 3 4° de la loi du 24.12.1993. A titre purement indicatif, les négociations devraient se dérouler dans les 3 mois qui suivront la réception des offres.

Cahier(s) des charges/document(s) disponible à cette adresse:

<http://www.publicationsonline.be/cscDownload.aspx?ViewID=00050101090555>

— SPGE-SIEUR-AppelAinteret-1205.pdf.

Informations sur le(s) cahier(s) des charges/document(s):

Le cahier spécial des charges sera disponible dès la notification de la décision relative à la sélection qualitative des candidats. Les candidats invités à soumissionner pourront l'acquérir selon les modalités qui figureront dans le courrier de notification.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

15.5.2012